

# Conférence de presse de rentrée de la Cnaf

**Mardi 23 septembre 2008**

Ladurée - 75 avenue des Champs-Élysées - Paris

- ◆ *Les derniers résultats de la Convention d'objectifs et de gestion 2005-2008*
- ◆ *Les évolutions de la politique de contrôle de la branche Famille pour lutter contre les fraudes (chiffres 2007)*



*Contact presse  
Guillaume Peyroles*

*Tél. : 01 45 65 54 05  
Fax : 01 45 65 53 65  
guillaume.peyroles  
@cnaf.fr*

**Jean-Louis Deroussen**

Président du conseil d'administration

**Philippe Georges**

Directeur général

## SOMMAIRE

### **1. Convention d'objectifs et de gestion : les derniers résultats.....2**

#### **ETRE ACTEUR DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

##### **La contribution à la conception et à l'évaluation des politiques mises en oeuvre**

- L'investissement dans la réflexion prospective
- L'évaluation des politiques
- L'ouverture de la branche Famille aux échanges internationaux

##### **La simplification et la bonne mise en oeuvre de la réglementation**

- La mise en place d'instances internes à la branche
- La suppression de la déclaration de ressources

##### **L'amélioration de la vie quotidienne des familles et l'accompagnement en cas de difficultés**

- L'articulation vie professionnelle, vie familiale et vie sociale
- Le développement des relations sociales de proximité
- Le soutien à la parentalité

#### **CONSOLIDER ET AMELIORER LA QUALITE DE SERVICE**

##### **Des engagements tenus malgré la charge de travail**

- Accès au téléphone : l'objectif est atteint
- Accueil physique : plus de 19 millions de visites dans les 123 caf
- Des droits exacts dans des délais maîtrisés
- Une meilleure information pour les allocataires
- Un site caf.fr de plus en plus puissant

### **2. Les évolutions de la politique de contrôle de la branche Famille pour lutter contre les fraudes.....10**

- La politique de contrôle
- Indus, fraudes et escroqueries
- Des contrôles nombreux et maîtrisés
- Les derniers progrès en matière de lutte contre les fraudes
- Le développement des futurs outils
- Contrôles indus et fraudes - les chiffres clés 2007

### **EN SAVOIR PLUS Annexes..... 15**

- Les Allocations familiales, acteur majeur de la politique familiale
- La Convention d'objectifs et de gestion
- 10 chiffres clés petite enfance
- Les expérimentations Offre de service petite enfance (Ospe)
- Communiqué de presse « Le conseil d'administration de la Cnaf approuve très majoritairement la généralisation du RSA
- L'Enquête « Vie au travail »
- Les dépenses de prestations et d'action sociale en 2007

*Cog 2005-2008*

Les derniers résultats (juin 2008)

**ETRE ACTEUR  
DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

*La branche Famille, traditionnellement très investie dans la définition des politiques d'action sociale familiale, a la volonté d'agir dans le champ des prestations légales. A cet effet, elle contribue à éclairer les décisions des pouvoirs publics en faisant valoir les besoins des familles, les capacités d'études et l'expertise de terrain des Caf.*

## **La contribution à la conception et à l'évaluation des politiques mises en œuvre**

### ***L'investissement dans la réflexion prospective***

Plusieurs travaux ont été conduits depuis 2005. Ils s'inscrivent dans la démarche de réflexion prospective et d'études prévues par la Cog.

**Une première phase de travaux** a été accomplie en 2005. elle a permis d'identifier quatre scénarios d'avenir pour l'environnement de la politique familiale. Ces travaux sont présentés dans le dossier d'étude n°93 - juin 2007, *Travaux de prospective sur l'environnement de la politique familiale\**.

Quatre scénarios désignés comme « les futurs possibles de la politique familiale » ont été explorés.

Le premier, qualifié de tendanciel, relève d'ajustements paramétriques, sans réforme en profondeur du système de protection sociale. Dans le contexte de tensions accrues pour son financement avec une proportion plus importante de personnes âgées et dépendantes et une situation économique morose, ce scénario est marqué par un repli mécanique de la politique familiale par rapport à d'autres domaines de la protection sociale.

Dans un deuxième scénario, tous les indicateurs d'environnement se remettent au vert, ce qui donne des marges de manœuvre pour les dépenses publiques en direction des familles et des enfants, parfaitement perçues comme des dépenses préparant l'avenir. Ce scénario favorable ne va pas de soi : il suppose en amont la conduite de politiques publiques très volontaristes, impliquant des réformes en profondeur.

Face aux évolutions démographiques et aux problèmes de financement, notamment, des choix peuvent être faits au détriment de la politique familiale, contestée et critiquée (scénario 3) ou bien en sa faveur, (scénario 4), avec une politique familiale renouvelée.

**La deuxième phase de travaux** a vocation à illustrer quelques conséquences des quatre scénarios pour les champs d'intervention de la branche Famille (Dossier d'étude n°100 *La politique familiale demain quatre scénarios exploratoires\**). Cinq chapitres structurent les travaux : petite enfance, enfance-jeunesse, jeunes adultes, logement, insertion.

En plus de cette démarche prospective, de nombreux travaux et études\* apportent des informations sur les publics allocataires et leurs besoins, l'évolution de certaines tendances sociales touchant à la famille et /ou à la précarité, fournissant, ainsi, le socle de réflexions sur l'adaptation des politiques publiques.

*\* disponibles sur le site [caf.fr](http://caf.fr)*

### ***L'évaluation des politiques***

Un programme de travail pluri annuel, décliné annuellement, est établi en concertation avec les administrateurs et l'Etat. Ils ont porté de 2005 à 2008 sur les sujets suivants :

- la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje),
- le coût de l'accueil du jeune enfant,
- la politique enfance-jeunesse,
- les relais assistantes maternelles,
- les expérimentations des services petite enfance,
- la décentralisation du Rmi,
- les expérimentations du Rsa,
- le travail social, les aides financières individuelles,
- les services de médiation familiale en gestion directe...

### ***L'ouverture de la branche Famille aux échanges internationaux***

L'activité à l'international de la branche Famille a permis de mettre en oeuvre diverses actions :

#### **■ Une implication dans les instances européennes**

Elle a participé au développement au niveau européen du dialogue autour des enjeux démographiques et des politiques familiales, dans le cadre des travaux de l'European social insurance platform (Esip).

#### **■ Un apport d'expertises à la demande des pays étrangers**

La branche Famille a apporté, à plusieurs reprises, un complément d'expertises à la demande de pays étrangers. Des expertises de la Cnaf et des Caf ont ainsi été apportées à la Roumanie, au Japon, à la Corée du Sud et à Singapour.

## **La simplification et la bonne mise en oeuvre de la réglementation**

### ***La mise en place d'instances internes à la branche Famille***

La Cnaf a mis en place un comité « Qualité » en 2007. Il est composé de représentants d'une dizaine de Caf et a pour mission d'examiner la mise en place des réformes ayant eu un impact significatif sur la charge des Caf en matière de prestations légales. L'un des objectifs de ces travaux est d'enrichir le processus d'implantation de la réglementation. Cette analyse vise également à étayer un dossier destiné à sensibiliser l'Etat sur les effets de la complexité réglementaire.

### ***La suppression de la déclaration de ressources***

La Cnaf, conjointement avec la Direction générale des impôts (Dgi), la Direction de la Sécurité sociale (Dss) et la Mutualité sociale agricole (Msa) a mis en place la réforme de l'acquisition des ressources, effective sur les ressources 2007 pour une acquisition durant le second semestre 2008 et une mise à jour des droits au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cette réforme présente un intérêt majeur pour les allocataires. Elle les dispense d'établir une déclaration de ressources auprès de leur Caf, dès lors qu'une déclaration de revenus est effectuée auprès des services fiscaux.

## **Améliorer la vie quotidienne des familles et les accompagner en cas de difficultés**

L'action sociale des Caf est à la fois familiale, préventive, complémentaire aux politiques de prestations et aux actions des autres partenaires. Les principes fondamentaux de la branche Famille sont l'équité, la solidarité, la laïcité et la neutralité.

### ***L'articulation vie professionnelle, vie familiale et vie sociale***

#### **► Améliorer la couverture des besoins en équipements d'accueil de la petite enfance**

Deux plans d'investissement ont été mis en place pour permettre à la fois d'assurer le développement prévu par la Cog des structures d'accueil de la petite enfance et de maîtriser les enveloppes budgétaires. Fin 2005, le Dispositif d'investissement petite enfance (Dipe) a été activé, permettant la création des 15 000 places dans des structures d'accueil de la petite enfance.

Un avenant à la Cog a par ailleurs été signé en 2007, concrétisant la création de 4 000 places de crèches supplémentaires en 2007 et 2008 pour parvenir à un rythme de création de 12 000 places par an. Enfin, les pouvoirs publics ont donné un accord à la Cnaf pour qu'un montant de 50 millions d'euros de crédits supplémentaires puisse être accordé aux Caf, permettant ainsi la création de 4500 places de crèche nouvelles.

#### **► Diversifier les modes d'accueil à partir d'un meilleur travail d'analyse des besoins et de diagnostic des territoires**

Afin d'améliorer la couverture des besoins, les Caf ont poursuivi leurs diagnostics des territoires et d'analyse des besoins visant une meilleure couverture géographique desdits besoins. 97,5% des caisses ont mis en place une politique de ciblage sur les territoires en 2007 et 95% favorisent une offre d'accueil diversifiée.

En 2007, la possibilité d'expérimenter la création d'établissements dits micro crèches a été introduite. Elles se caractérisent par une certaine souplesse de fonctionnement (fonction de direction et modalités d'encadrement des enfants assouplis) et une capacité d'accueil limitée. Les micro crèches constituent une réponse particulièrement adaptée à des besoins spécifiques comme, par exemple, les communes rurales.

La branche Famille s'est largement investie, depuis 2007, dans les travaux d'expérimentations préconisés selon trois axes par le centre d'analyse stratégique dans son rapport sur le service public de la petite enfance :

- mettre en place un numéro unique d'enregistrement de demandes de garde formulées par les familles,
- tester les bonnes pratiques de réalisation du schéma départemental d'accueil de la petite enfance,
- créer, à l'échelon territorial pertinent, un service individualisé d'information aux familles sur les modes de garde disponibles et leur coût comparé.

**51 Caf** se sont mobilisées pour construire une offre de service autour de ces trois thèmes.

► *Voir aussi annexe page 19*

► **Assouplir le fonctionnement des structures, améliorer l'accessibilité des publics**

Pour faciliter la vie des familles qui connaissent des difficultés, de plus en plus de caisses mettent en place des mesures d'accompagnement :

- **61,7%** des Caf ont mis en place des actions favorisant l'accès des familles monoparentales et/ou des bénéficiaires de minima sociaux aux structures d'accueil (47% en 2007),
- **65,8%** des Caf favorisent l'accueil des enfants porteurs de handicap (61% en 2006),
- **84,5%** des Caf encouragent le développement d'action en direction des adolescents (80% en 2006).

***Le développement des relations sociales de proximité***

► **Soutenir l'offre en matière de services et d'équipements de proximité**

Afin d'accroître l'intégration des familles dans la vie sociale, le développement du soutien à l'animation sociale s'est poursuivi en 2007 avec 44 nouveaux centres agréés. Au total, 1 987 centres sociaux étaient agréés à la date du 31 décembre 2007.

► **Développer des actions d'entraide, la solidarité et d'implication des habitants**

1035 projets ont été financés par les Caf sur leurs fonds propres pour développer des actions d'entraide, de solidarité et d'implication des habitants.

71,5% des caisses ont soutenu des initiatives allant dans ce sens, par une aide financière « sur projet » et 65% ont privilégié, ou conduit concomitamment, des actions d'accompagnement des personnels d'intervention sociale.

***Le soutien à la parentalité***

**Les actions des Caf en direction des familles monoparentales**

L'évaluation sociale de la situation de la famille peut être effectuée par un travailleur social de la Caf, afin de repérer d'éventuelles difficultés personnelles et familiales, sociales ou éducatives, etc. Cette évaluation permet ensuite d'orienter les personnes vers des professionnels de la Caf ou vers des partenaires.

Au sein de la Caf, trois formes d'accompagnement sont possibles :

- l'accompagnement individuel effectué par un travailleur social afin de faire émerger un projet d'insertion sociale,
- l'accompagnement financier qui permet de prendre en charge tout ou partie des dépenses liées au projet d'insertion professionnelle,
- les actions collectives qui mettent en évidence des difficultés communes à certains allocataires.

Par ailleurs, les Caf ont consacré en 2006, 57,8 millions d'euros au soutien à la parentalité. Elles développent des actions permettant l'accompagnement des parents aux moments clés de la vie de famille : **la médiation familiale, les lieux d'accueil enfants/parents, les lieux d'échanges entre parents et professionnels**, ainsi :

- 96% des Caf participent au réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap),
- 93% financent des lieux d'accueil parents-enfants et 54% des lieux d'échange entre parents et professionnels.

*Cog 2005-2008*

Les derniers résultats (juin 2008)

**CONSOLIDER ET AMELIORER  
LA QUALITE DE SERVICE**



***La branche se fixe le but d'améliorer sa performance globale. A cet effet, elle poursuit sa progression vers la qualité du service rendu aux allocataires, elle améliore la fiabilité du traitement des droits grâce à une politique active de maîtrise des risques et elle renforce le contrôle de ses coûts de gestion.***

## **Des engagements tenus malgré la charge de travail**

Les deux premières années de mise en œuvre de la Cog 2005-2008 ont été marquées par une progression significative des résultats en matière d'engagements de service. En 2007, bien que les résultats de certains organismes se situent en deçà des objectifs fixés par la Cog, le socle d'engagements de service aura globalement été tenu en moyenne sur l'année.

Les difficultés rencontrées s'expliquent principalement par des facteurs externes liées à l'intégration des évolutions réglementaires dont,

- le décalage du calendrier des campagnes ressources 2006 et 2007,
- la réforme fiscale dont les barèmes ont été réactualisés tardivement, ce qui a entraîné un décalage dans le recalcule des droits et donc généré des indus,
- les difficultés de mise en œuvre de la subsidiarité de l'Api et de la prime de retour à l'emploi des bénéficiaires du Rmi ou de l'Api.

Des mesures ont été mises en place par les caisses pour faire face à cette situation :

- renforcement des moyens humains pour les caisses disposant de marges de manœuvre budgétaires (embauches de CDD, recours à des heures supplémentaires, report de congés, optimisation des plans de formation),
- création de groupes d'entraide composés d'agents venant de différents secteurs de la caisse (action sociale, administration générale) dans 59% des caisses où les marges de manœuvre étaient restreintes,
- adaptation de l'organisation du travail,
- fermeture complète ou réduction de l'accueil physique et/ou téléphonique dans quelques cas.

### ***Accès au téléphone : l'objectif est atteint***

L'objectif fixé d'un taux de réponse de 90% est atteint en 2007.

Dans le même temps, le volume des appels téléphoniques connaît une diminution significative de 13,5% entre 2004 et 2007, grâce à l'amélioration des appels traités et le fort développement d'internet.

### ***Accueil physique : plus de 19 millions de visites dans les 123 Caf***

L'engagement Cog de 85% des visites avec un temps d'attente inférieur à 20 minutes est largement atteint, avec 98% des caisses qui respectent cet objectif. Par ailleurs, les 123 Caf ont reçu 19,2 millions de visites en 2007 (+2,6% entre 2004 et 2007).

### ***Des droits exacts dans des délais maîtrisés***

Concernant les délais de traitement des demandes des allocataires, l'objectif minimum de 85% des courriers traités dans un délai inférieur à 15 jours est dépassé, puisque ce taux national est de 90,8% en 2007.

Cet objectif a été conduit dans un contexte d'augmentation de 10% des courriers reçus entre 2004 et 2007.

### ***Une meilleure information pour les allocataires***

Le déploiement d'une charte rédactionnelle a fait l'objet d'un accompagnement important auprès des Caf. La mobilisation du réseau a été organisée dans un esprit de simplification du langage administratif et autour d'outils structurant l'action institutionnelle comme le guide de la relation écrite. A ce jour, les Caf disposent donc d'orientations et d'outils leur permettant de conduire ou d'adapter leur politique d'amélioration de la relation écrite.

Enfin, différents modes de contact ont vu leurs capacités étendues :

- les serveurs vocaux,
- les bornes interactives,
- les campagnes d'appels téléphoniques.

### ***Un site caf.fr de plus en plus puissant***

Un effort particulier a été conduit pour développer les nouveaux services sur internet et renforcer la communication visant à promouvoir leur usage. Il a donné des résultats significatifs comme en témoigne la forte progression de l'utilisation de cet outil en ce qui concerne la recherche d'information que l'accomplissement de certaines formalités administratives.

Le nombre de déclarations de ressources enregistrées sur le web a été décuplé entre 2004 et 2007 pour atteindre plus de 3 millions, soit 29% des allocataires et 35% des déclarations. Ce résultat a pu être atteint grâce, notamment, aux plus de 2,8 millions de SMS envoyés aux allocataires les incitant à remplir leur déclaration via le caf.fr .

Autre téléprocédure dont la progression a été particulièrement forte : la demande d'aide au logement étudiant a connu une croissance de + 86% entre 2004 et 2007.

# **Les évolutions de la politique de contrôle de la branche Famille pour lutter contre les fraudes**

## ***La politique de contrôle***

Les Caisses d'allocations familiales doivent traiter les dossiers dans les meilleurs délais sans excès de formalités administratives pour les allocataires, selon les orientations des pouvoirs publics et comme le souhaitent les usagers qui sont demandeurs de moins de tracasseries. Techniquement, la gestion des droits aux prestations repose sur des informations qui sont, selon leur nature, déclaratives ou attestées par une pièce justificative ou communiquées directement par les organismes qui en sont détenteurs.

La sécurisation de ces informations passe par une politique de contrôles ciblés sur les risques dominants. Les informations déclaratives procèdent d'une confiance faite a priori à l'allocataire et dont la contrepartie légitime réside dans des contrôles et vérifications. Ces contrôles sont de plus en plus réalisés a priori et par échange d'informations avec des organismes tiers (ex. Direction générale des finances publiques, Assedic) conjuguant ainsi, simplification pour les usagers et qualité des droits.

### ***La mission fraudes de la Cnaf***

Pilotée par Daniel Buchet, la mission de prévention et de lutte contre la fraude identifie les fraudes pour mieux les prévenir, les combattre et les sanctionner.

Ses principales actions :

- Consolider et automatiser la gestion de la fraude afin de mieux la détecter,
- animer le réseau des référents fraudes (deux par Caf),
- piloter la gestion des fraudes très importantes,
- intégrer la maîtrise des risques dans tous les dossiers et projets,
- travailler en lien avec les ministères au sein de la Délégation nationale de lutte contre la fraude (Dnlf) et avec la Direction générale des finances publiques, la Direction et les autres organismes de Sécurité sociale.

La mission fraudes constitue actuellement un répertoire des différentes fraudes, selon leur typologie et leur envergure afin d'adapter et de mettre les moyens de contrôle, là où il y a le plus de fraudes.

Enfin, le dernier travail en cours consiste à évaluer finement la fraude que l'on n'arrive pas à détecter, à partir d'un échantillon aléatoire représentatif d'allocataires.

Des contrôles systématiques ont lieu sur cet échantillon. Une extrapolation des résultats à l'échelle nationale permet ensuite de mieux orienter la politique de contrôle.

## ***Indus, fraudes et escroqueries***

L'erreur involontaire aboutit à une déclaration erronée de la part de l'allocataire.

Dans ce cas, elle génère des indus. C'est-à-dire que la Caf demande à l'allocataire de rembourser le « trop perçu ». De cette erreur involontaire à celle délibérée, on glisse vers la fraude ; de la fausse déclaration à la fabrication de faux documents, on débouche sur l'escroquerie. Il faut donc faire la part des choses entre les erreurs de déclarations qui génèrent des indus, et les fraudes et escroqueries qui donnent lieu à des pénalités ou à des dépôts de plainte auprès des juridictions.

### ***Des contrôles nombreux et maîtrisés***

Les contrôles portent sur l'ensemble de la situation de l'allocataire : familiale, professionnelle et financière. On distingue 4 types de contrôles :

- le contrôle sur place par contrôleur assermenté allant au domicile des allocataires et travaillant essentiellement sur les dossiers présentant le plus de risques,
- le contrôle sur pièces administratives,
- les vérifications internes des dossiers, la complétude et la cohérence des informations, leur conformité aux pièces justificatives,
- le contrôle issu des échanges informatiques avec nos partenaires (le Fisc, les Assedic...).

Les Caf disposent de technologies modernes qui facilitent le travail de contrôle systématique. Les prestations les plus contrôlées sont le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les aides au logement.

#### **588 contrôleurs dans les 123 Caf**

Le contrôleur est un agent assermenté, mandaté par la Caf et titulaire d'une carte professionnelle. Il intervient en se déplaçant au domicile de l'allocataire. Il prend en compte la situation dans sa globalité et précise à l'allocataire ses droits et ses obligations à l'égard de la Caf.

### ***Les derniers progrès en matière de lutte contre les fraudes***

#### ***Le référentiel national des bénéficiaires (RNB)***

Prélu de au référentiel national des personnes (RNP) contribuant lui-même au futur répertoire national commun de la protection sociale (RNCPC), le RNB détecte les doubles affiliations, notamment celles à caractère frauduleux sur l'ensemble du territoire.

Il permet, en outre, des échanges sécurisés entre les différents organismes de protection sociale avec un même identifiant (le NIR).

La première version regroupant les personnes (allocataire et conjoint) avec NIR certifié est opérationnelle depuis le début cette année. Une deuxième version s'enrichira ensuite de l'ensemble des personnes, y compris les enfants, et permettra un signalement systématique des doubles affiliations éventuelles sur l'ensemble du territoire.

#### **► Le renforcement des opérations de contrôle**

La politique de contrôle s'est centrée depuis 2006 sur la fraude identitaire et documentaire. Les opérations de contrôle des numéros d'identification au répertoire (Nir), garantissant l'existence physique des personnes, s'intensifient et permettent de réaliser de réels progrès dans la détection des fraudeurs.

Par ailleurs, les travaux ont porté sur la détection des faux documents : ils ont donné lieu, d'une part, à la réalisation d'un référentiel de contrôle et, d'autre part, à la définition d'une procédure plus sécurisée de contrôle de l'identification des personnes.

Le développement du partenariat, en particulier avec les autres organismes de protection sociale, devient indispensable compte tenu de l'évolution du phénomène de fraude touchant tous les organismes. Ainsi, les différentes caisses nationales de la Sécurité sociale ont signé en novembre 2006 avec l'Unedic, une convention nationale de coopération et d'échanges d'informations. Une convention nationale entre la direction de la Sécurité sociale, la direction générale des finances publiques et les organismes de Sécurité sociale a été signée en avril 2008.

### ► **La mise en place de pénalités**

Chaque Caisse d'allocations familiales a, depuis 2007, la possibilité de sanctionner les allocataires frauduleux par le biais de pénalités proportionnelles à la gravité de la fraude. Depuis 2008, une nouvelle sanction a été instaurée : la suspension des aides au logement pendant un an maximum. La procédure est contradictoire. L'allocataire a un mois pour faire connaître ses observations auprès de sa Caf. Une commission d'administrateurs du conseil transmet un avis à la direction de la Caf qui décide du montant de la pénalité infligée à chaque contrevenant, selon un barème établi par la Cnaf.

Les pénalités sont infligées aux auteurs des fraudes les moins graves.

Lorsque le préjudice est supérieur à 11 092 euros (montant valable jusqu'au 31 décembre 2008), il y a obligation de dépôt de plainte avec constitution de partie civile auprès du procureur de la République.

La sanction par pénalités n'est donc pas cumulable avec le dépôt de plainte.

### ***Le développement des futurs outils***

#### **La mise en place d'une base d'informations nationale des fraudes**

Cet outil est réalisé. Il va faciliter la connaissance des dossiers frauduleux détectés dans les Caf et à partir de là, à mieux organiser la lutte contre la fraude sur l'ensemble du territoire. Sa déclaration auprès de la Cnil est en cours.

#### **Une méthode informatisée de connaissance des fraudes**

La Caf de Bordeaux a expérimenté des analyses de « fouilles de données » (Datamining – extraction de connaissance à partir d'un gros volume de données) afin de mieux comprendre les caractéristiques des différents dossiers frauduleux et les profils des différentes populations allocataires atypiques. Ces analyses peuvent ensuite donner lieu à un contrôle de dossiers présentant des caractéristiques comparables ou approchantes. La généralisation de cette méthode est prévue pour 2008.

## Contrôles indus et fraudes - les chiffres clés 2007

► **58,37 millions d'euros** : c'est le **montant des fraudes** pour 66 milliards d'euros de prestations versées aux allocataires pour les prestations légales et l'action sociale familiale (35,1 millions d'euros et 64 milliards d'euros de prestations versées en 2005).

► **6 314** : c'est le **nombre de fraudes recensées** (3 654 en 2006).

*Les trois prestations les plus fraudées sont le Revenu minimum d'insertion (Rmi), l'Allocation de parent isolé (Api) et les Aides au logement (Al)*

*62 % des fraudes résultent de déclarations d'activités ou de ressources non à jour,  
24 % sont des dissimulations de concubinage,  
14 % des escroqueries, faux et usages de faux documents.*

► **2,1 milliard d'euros** : c'est le **montant des indus détectés**.

*27% des indus sont détectés par les opérations de contrôle des allocataires,  
73% des indus sont le résultat d'erreurs ou de retards de déclaration.*

► **35%** : c'est le **taux de contrôle de l'institution**. C'est-à-dire que 35% des déclarations des allocataires sont vérifiées chaque année.

► **40 millions** : c'est le **nombre d'opérations de contrôle réalisées**, dont en un an, + 75% de vérification de l'état-civil des personnes.

## **EN SAVOIR PLUS**

### Annexes



## **Les Allocations familiales, acteur majeur de la politique familiale**

La politique familiale a pour finalité essentielle d'aider les familles dans leur vie quotidienne. C'est dans ce cadre que la branche Famille remplit sa mission. Elle a un poids essentiel au sein de la politique familiale puisqu'elle est en charge du service des prestations légales et de l'action sociale familiale.

Elle intervient également au-delà de la politique familiale. En effet, en raison de leur savoir-faire technique, qui consiste à gérer à grande échelle des prestations variées et complexes, les caisses d'Allocations familiales (Caf) sont apparues comme les gestionnaires naturels des nouvelles prestations sociales. L'Etat les a donc désignées pour remplir cette mission. C'est ainsi que les Caf gèrent les aides en faveur des familles, du logement et de la lutte contre la précarité, destinées à assurer un minimum de ressources dans certaines situations de grande difficulté.

En 2007, le total des prestations et des dépenses d'action sociale financées par la branche Famille ou versées par les Caf pour le compte de l'Etat s'établit à 66,1 milliards d'euros (+ 2,7% en un an) qui sont servies à 10 768 200 allocataires (+0,5% en un an).

### **La Caisse nationale des allocations familiales**

C'est un établissement public qui finance l'ensemble des régimes de prestations familiales. La Cnaf définit également la stratégie de la branche et les politiques d'action sociale, dans le cadre d'orientations fixées avec l'Etat sur une base pluriannuelle au moyen d'une convention d'objectifs et de gestion. Elle répartit les ressources entre les Caf et réalise les grands investissements institutionnels.

La Cnaf anime le réseau des 123 caisses et produit des références et des méthodes, notamment dans le domaine des ressources humaines et de l'organisation du travail.

Elle évalue les organismes et les dirigeants. Elle a un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable et compte 368 agents.

Six centres nationaux d'études et de développement informatique (Cnedi) lui sont rattachés.

**Jean-Louis Deroussen est président du conseil d'administration de la Cnaf** depuis octobre 2006.

**Philippe Georges est le directeur général** depuis août 2003.

### **Les 123 Caisses d'allocations familiales**

Ce sont des organismes de droit privé qui assurent une mission de service public régie par le code de la Sécurité sociale. L'histoire explique le nombre de Caf supérieur à celui des départements français : certains d'entre eux comptent plusieurs organismes.

Les Caf ont chacune un conseil d'administration, un directeur et un agent comptable. L'organisation de la caisse relève de la compétence du directeur mais présente toujours une constante : des services chargés de la gestion des prestations légales et du développement de l'action sociale ainsi que des services généraux et comptables.

Les Caf comptent 34 000 collaborateurs.

## **La Convention d'objectifs et de gestion (Cog)**

La Convention d'objectifs et de gestion est conclue entre les pouvoirs publics et la Cnaf. Elle couvre une période de 4 ans. Elle précise, dans le respect des lois de financement de la Sécurité sociale, les objectifs de gestion et les actions sur lesquelles l'Etat et la Cnaf s'engagent pour les atteindre. A ces objectifs, est associé un niveau de ressources budgétaires.

Dans ce cadre, la Cog précise les objectifs liés :

- **à la mise en œuvre des dispositifs législatifs ou réglementaires ;**
- **à l'amélioration de la qualité du service à l'utilisateur ;**
- **aux politiques d'action sociale.**

La convention précise en outre le cadre d'évaluation contradictoire des résultats et les indicateurs associés.

Elle fixe enfin les moyens de l'action sociale et de la gestion.

La convention nationale est déclinée dans chaque organisme par un contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion liant la Cnaf et la Caf. Ce contrat, établi en référence au cadre national, marque les engagements et la démarche de progrès de chaque Caf en fonction de son contexte et de ses réalités, en particulier sur la qualité du service et les politiques d'action sociale.

Les deux premières Cog de la branche Famille ont couvert les périodes 1997-2000 puis 2001-2004.

## **10 chiffres clés petite enfance (2006)**

- 830 900 naissances
- 4,8 millions d'enfants de moins de 6 ans
- 8 759 établissements d'accueil collectif
- 1 080 établissements de services d'accueil familial
- 263 996 places d'accueil collectif
- 62 381 places d'accueil familial
- 2 500 haltes-garderies
- 400 000 assistants maternels agréés (France métropolitaine)
- 491 313 bénéficiaires du complément de libre choix du mode de garde de la Paje (Prestation d'accueil du jeune enfant.)
- 587 258 bénéficiaires du complément de libre choix d'activité de la Paje (y compris le complément optionnel).

## Les expérimentations Offre de service petite enfance

En 2006, les pouvoirs publics ont demandé au Centre d'analyse stratégique d'expertiser ce que pourraient être le contenu, le périmètre et les modalités de gestion d'un service public de la petite enfance et comment il pourrait progressivement trouver sa place dans le paysage institutionnel existant, par la voie de l'expérimentation. Le rapport émet un constat globalement positif de l'existant, lequel doit être amélioré et non pas complètement bouleversé, pour mieux organiser l'offre de garde.

### Des exemples d'expérimentation en cours dans deux Caf

#### ***La maison de la petite enfance de Douai (Nord)***

##### Le constat

- Aucune relation entre les quatre structures d'accueil petite enfance à Douai,
- méconnaissance des parents de la possibilité de garde ponctuelle en collectivité et de l'existence du RAM (Relais assistantes maternelles),
- multiplication des démarches d'inscription (des parents) dans les structures.

##### Les objectifs

- Connaître toutes les possibilités d'accueil collectif petite enfance (jusqu'à 6 ans),
- avoir une réponse immédiate des places disponibles dans les quatre établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- permettre aux familles d'accéder aux quatre structures avec une seule inscription (mise en réseau informatique),
- inscription et orientation dans les quatre EAJE,
- prise de connaissance des fonctionnements des structures, de leurs horaires, des tarifs, spécificités, de leurs conditions d'inscription.

##### *En savoir plus*

Laure Godefroy, chargée de communication Caf de Douai 03 27 71 35 65

#### ***Le site de Challans (Vendée)***

##### Le constat

Les parents qui ont des horaires professionnels atypiques sont particulièrement confrontés au problème de garde d'enfants.

##### Les objectifs

Bâtir un dispositif d'accès à une garde d'enfants au domicile des parents en cas d'horaires de travail atypiques.

Ce type d'accueil vise à privilégier prioritairement l'enfant en recherchant son bien-être et son confort.

##### *En savoir plus*

Fabienne Déletang, chargée de communication Caf de Vendée 02 51 44 72 30

► Voir aussi page 5

## Le Revenu de solidarité active (RSA)

Communiqué de presse  
Vendredi 29 août 2008

*Le Haut-commissaire aux solidarités actives  
présent au Conseil d'administration de la Cnaf*

### **Le conseil d'administration de la Cnaf approuve très majoritairement le projet de loi généralisant le Rsa**

Vendredi 29 août 2008, le conseil d'administration de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), réuni en séance extraordinaire, a accueilli Martin Hirsch. Le Haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté est venu présenter le projet de loi relatif à la généralisation du Revenu de solidarité active et à la réforme des politiques d'insertion, soumis à l'avis du conseil d'administration.

#### **Celui-ci a approuvé le projet de loi à une large majorité :**

**17 voix pour** (3 Cfdt, 2 Cftc, 3 Upa, 5 Unaf, 4 personnes qualifiées), 3 voix contre (3 Cgt), 6 abstentions (3 Fo, 2 Cgc, 1 Unapl-Cnpl).

La majorité des groupes a exprimé son adhésion au projet de généralisation du Rsa, jugé politiquement et socialement ambitieux. Les administrateurs soutiennent fortement l'objectif du Rsa : réduire la pauvreté en France d'un tiers en cinq ans.

Toutefois, le conseil d'administration a exprimé le regret que les jeunes adultes de moins de 25 ans sans enfant soient exclus du dispositif.

Enfin, les membres du conseil ont insisté sur la nécessité d'accorder à la branche Famille les moyens humains, financiers et logistiques pour répondre aux charges induites par la mise en œuvre du Rsa.

Au cours de son intervention, Martin Hirsch a remercié la branche Famille pour sa forte implication depuis plusieurs mois dans les expérimentations locales. C'est sur la base de ce succès, a-t-il indiqué, que les Caf se verront confier la mise en œuvre du Rsa avec les services du département.

#### **La branche Famille et le Rsa**

La Cnaf et les Caf se sont beaucoup impliquées pour assurer le succès des expérimentations du Rsa.

La branche Famille va poursuivre la forte mobilisation de son réseau de conseillers et d'experts, afin d'accompagner dans les meilleures conditions les bénéficiaires du Rsa.

Les Caf assureront la demande d'ouverture de droits, l'instruction administrative avec les services du département, et le versement du Rsa.

#### **Le projet de loi**

Il a pour objet la généralisation du Revenu de solidarité active. Il est à ce jour expérimenté dans 34 départements. Il est servi par les Caf, aux bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion (Rmi) ou de l'Allocation de parent isolé (Api) exerçant une activité professionnelle.

Il a pour objet de leur garantir un revenu déterminé en fonctions de leurs ressources d'activité professionnelle et de la composition familiale de leur foyer.

## **L'Enquête « vie au travail »**

### ***La branche famille à l'écoute de ses salariés***

En janvier 2008, la Cnaf a réalisé une enquête « vie au travail » auprès des 34 000 salariés de la Cnaf et des 123 Caf. 52 % du personnel a participé à cette enquête réalisée avec la société BVA.

Cette étude constitue l'un des éléments du bilan de l'actuelle Convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2005-2008. Elle doit aider la branche famille à définir les orientations en matière de gestion des ressources humaines pour la Cog 2009-2012.

#### *Les principaux résultats analysés par BVA*

##### **Le travail au quotidien**

■ Une large majorité des agents se déclare satisfaite de leur vie au travail (75%) et de ses différentes composantes. En tête, les horaires de travail qui permettent de concilier vie professionnelle et vie privée (94% de satisfaits), suivis par les relations avec les collègues (88%).

■ Les relations avec la hiérarchie suscitent, elles aussi, un très large niveau de satisfaction (78%).

■ La nature et le contenu du travail sont également largement valorisés (83%) et le travail en lui-même constitue un levier de fierté et d'implication. Ainsi, 75% des agents déclarent être motivés par leur travail au quotidien et sont fiers de leur métier. Ceux-ci apprécient en particulier de pouvoir exercer des activités variées (76%) et intéressantes (77%), mais également de faire un travail utile pour le public (78%) et pour l'organisme (87%).

Le métier constitue en effet un facteur de motivation importante pour 82% des agents.

##### **L'information et la communication au sein de l'organisme**

■ Dans l'ensemble, les agents s'estiment bien informés sur la vie de l'organisme, ses projets et ses orientations (66%). Le responsable direct joue bien son rôle de relais puisqu'il constitue la première source d'information pour les agents.

■ Malgré tout, il existe des attentes particulières d'informations sur les orientations de la branche Famille et l'évolution des missions de l'organisme.

##### **L'avenir professionnel et les attentes**

■ 76% des agents considèrent que leur emploi connaîtra des évolutions importantes dans les années à venir. Si 41% déclarent qu'ils n'auront pas de difficultés d'adaptation, plus d'un tiers pense qu'ils en connaîtront.

■ Près d'un agent sur deux envisage de changer de poste. Il s'agit principalement de changer d'activité au sein de l'organisme.

## Les dépenses de prestations en 2007 (en millions d'euros)

	Dépenses de la branche Famille			Bénéficiaires de prestations légales directes au 31/12 champ Caf	
	2007 (en millions d'euros)	2006 (en millions d'euros)	Évolution 2006-2007 (%)	Effectifs 2007	Évolution 2006-2007 (%)
<b>Prestations en faveur des familles</b>	<b>46 153</b>	<b>44 988</b>	<b>2,6</b>	<b>6 594,8</b>	<b>1,0</b>
<b>Prestations directes en faveur des familles</b>	<b>39 269</b>	<b>38 343</b>	<b>2,4</b>	<b>6 594,8</b>	<b>1,0</b>
<b>Prestations petite enfance</b>	<b>12 845</b>	<b>12 314</b>	<b>4,3</b>	<b>2 240,5</b>	<b>- 0,6</b>
Allocation pour jeune enfant	2	288	-	0	-
Allocation parentale d'éducation	-1	442	-	0,2	-
Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée	286	838	- 65,9	105,5	- 52,1
Allocation de garde d'enfant à domicile	31	54	- 42,5	14,9	- 35,5
Prestation d'accueil du jeune enfant	10 593	8 818	20,1	2125,5	4,9
Action sociale petite enfance	1 934	1 874	3,2	-	-
<b>Aides au logement en faveur des familles</b>	<b>7 366</b>	<b>7 363</b>	<b>0,1</b>	<b>2 373,7</b>	<b>0,2</b>
Prestations légales logement	7 214	7 205	0,1	2 373,7	0,2
Action sociale logement	152	158	- 3,6	-	-
<b>Autres aides directes aux familles</b>	<b>19 057</b>	<b>18 666</b>	<b>2,1</b>	<b>5 504,5</b>	<b>0,4</b>
Allocations familiales	12 300	12 122	1,5	4 638,7	0,4
Complément familial	1 585	1 597	- 0,7	813,8	- 2,0
Allocation de soutien familial	1 181	1 099	7,4	711,8	4,1
Allocation d'éducation spéciale de l'enfant handicapé	607	568	7,0	145,4	-1,3
Allocation de présence parentale	54	40	35,4	4,7	6,8
Allocation de rentrée scolaire	1 381	1 390	- 0,6	2 797,8	- 1,4
Action sociale hors petite enfance et hors logement	1 647	1 553	6,1	-	-
Autres prestations (dont frais de tutelle)	301	297	1,4	-	-
<b>Prestations indirectes en faveur des familles</b>	<b>6 884</b>	<b>6 646</b>	<b>3,6</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Assurance vieillesse des parents au foyer	4 341	4 212	3,1	-	-
Majoration de pension vieillesse	2 291	2 185	4,9	-	-
Congé de paternité	252	248	1,4	-	-
<b>Prestations de lutte contre la précarité</b>	<b>19 978</b>	<b>19 377</b>	<b>3,1</b>	<b>4 974</b>	<b>1,4</b>
<b>Minima sociaux</b>	<b>13 253</b>	<b>12 744</b>	<b>4,0</b>	<b>2 145,7</b>	<b>- 4,6</b>
Revenu minimum d'insertion <sup>(1)</sup>	6 188	6 207	- 0,3	1 151,2	- 8,3
Allocation de parent isolé <sup>(1)</sup>	1 075	1 064	1,0	204,3	- 5,5
Allocation aux adultes handicapés	5 505	5 230	5,3	782	1,3
Revenu de solidarité	62	56	10,7	12	9,1
Revenu de solidarité active <sup>(2)</sup>	1	-	-	2,5	
Contrats aidés et dispositif retour à l'emploi <sup>(3)</sup>	<b>422</b>	<b>186</b>	<b>126,9</b>	<b>288</b>	
<b>Aides au logement en faveur de personnes sans enfants <sup>(4)</sup></b>	<b>6 725</b>	<b>6 633</b>	<b>1,4</b>	<b>3 332,2</b>	<b>1,2</b>
<b>Ensemble des prestations</b>	<b>66 131</b>	<b>64 365</b>	<b>2,7</b>	<b>10 768,2</b>	<b>0,5</b>

(1) y compris primes forfaitaires (pour les dépenses).

(2) Rsa-Rmi et Rsa-Api (champ Caf).

(3) Cirma, contrats d'avenir, et prime de retour à l'emploi (pour les dépenses), ensemble des allocataires bénéficiant d'une mesure spécifique d'aide au retour à l'emploi (pour les effectifs de bénéficiaires).

(4) y compris Aline : allocation d'installation étudiante (pour les dépenses).